



Fall Protection

Idées reçues sur le travail en hauteur : le vrai du faux

Testez vos connaissances et prenez conscience des véritables risques





Fall Protection

Idées reçues sur le travail en hauteur : le vrai du faux

Testez vos connaissances et prenez conscience des véritables risques

Stuart Linnitt, Global Engineered Systems Manager chez 3M

Selon le SPF Economie de Belgique, les travaux en hauteur restent une des principales causes d'accidents mortels et de blessures graves au travail. La loi oblige les employeurs et les travailleurs à assurer eux-mêmes leur sécurité ainsi que celle d'autres personnes qui pourraient subir les conséquences de leurs actions.

Dans le cadre de son approche de la maîtrise des risques, la loi belge sur les conditions de travail (Arrêté Royal du 27 mars 1998) stipule que tous les employeurs doivent prendre des mesures de contrôle selon la stratégie de santé au travail. Lors de travaux en hauteur, il s'agit avant tout d'éviter, tant que possible, de travailler en hauteur. Lorsque cela s'avère impossible, il faut faire appel à des mesures collectives pour prévenir les chutes. Et lorsque malgré tout, le risque de chute ne peut être exclu, il faut faire appel à des solutions de protection antichute individuelles qui limitent au maximum la distance de chute et ses conséquences.

Mais comment savez-vous que vous avez pris des mesures efficaces pour garantir votre sécurité et celle des autres ? Malheureusement, de nombreuses idées reçues circulent sur les travaux en hauteur, ce qui peut avoir un impact négatif sur la capacité des travailleurs et des employeurs de garantir un environnement de travail le plus sûr possible.

Première idée reçue :



C'est un produit avec un marquage CE, il est donc sûr

Un des principaux mythes qui circule dans le monde du travail en hauteur est la conviction que les équipements de protection individuelle peuvent être utilisés sans risque s'ils arborent un marquage CE. Trop souvent, les entreprises se focalisent sur les prescriptions légales minimales ou sur des exigences spécifiques, mais ne développent aucune vision approfondie sur les exigences de la tâche spécifique.

Ainsi, nombre d'entre elles ignorent qu'une masse de test de 100 kg est utilisée pour valider des équipements antichute fréquemment utilisés. Étant donné que l'Office for National Statistics (ONS) du Royaume-Uni se base sur un poids moyen de 84 kg et d'une taille moyenne de 175 cm pour un homme adulte, la valeur de l'essai de 100 kg semble à première vue suffisante. Mais il faut également tenir compte du poids supplémentaire que des travailleurs en hauteur doivent parfois porter, comme par exemple des ceintures d'outils chargées.

Les marquages de conformité CE EN certifient qu'un produit respecte les critères européens minimums qui, comme leur nom l'indique, ne sont que des exigences minimums. Les fabricants attentifs iront toutefois plus loin que ces critères afin d'améliorer les prestations, la durée de vie, le confort et les fonctionnalités de leurs produits. Pour ce faire, ils appliquent des paramètres nettement plus exigeants que les critères minimums obligatoires définis.

Deuxième idée reçue :



Tous les équipements de protection antichute individuelle conviennent à tous types de travaux

Les acheteurs de systèmes de protection antichute individuelle comprennent-ils vraiment comment fonctionnent ces équipements et en connaissent-ils les possibilités et les limites ? Dans le cas contraire, l'équipement de protection antichute peut même augmenter le risque de chute. Prenons l'exemple d'un travailleur qui travaille à proximité de bords en béton inachevés et est fixé à un point d'ancrage EN 795 à hauteur des pieds, en utilisant une ligne de vie EN 355 correctement fixée à un harnais EN 361. Tous ces équipements arborent le marquage CE. Si la résistance de ces équipements de protection à des « bords tranchants » n'a pas été testée, ils peuvent se révéler insuffisants et l'utilisateur est ainsi exposé à un risque démontrablement plus important (parce qu'il n'est pas conscient du danger). À première vue, le travailleur respecte les exigences de sécurité, mais en réalité, l'évaluation des risques est insuffisante et la stratégie de limitation des risques appliquée s'avère dès lors également déficiente.

Il existe, en fonction de la situation, différentes solutions pour travailler en toute sécurité.

Limitation du déplacement : équipements de protection individuelle (EPI) utilisés pour éviter que des personnes ne pénètrent dans les zones qui présentent un risque de chute de hauteur.

Positionnement : ce type d'équipement permet à un travailleur d'exécuter ses tâches à l'aide d'un EPI d'une manière qui limite au maximum le risque de chute. Il fait partie d'une solution complète de protection antichute (voir ci-dessous).

Suspension : des solutions telles que des harnais de suspension laissent le travailleur descendre et offrent un soutien afin d'avoir les mains totalement libres. Il fait partie d'une solution complète de protection antichute (voir ci-dessous).

Sauvetage : lorsqu'une chute se produit, une solution de sauvetage devra être présente afin de récupérer le travailleur et le mettre en sécurité. Ce système permet un sauvetage par le travailleur lui-même ou un sauvetage par un collègue ou une équipe de sauvetage, en fonction de la situation spécifique.

Solution complète : en cas de risque de chute de hauteur, il convient d'utiliser une solution complète de protection antichute. Elle se compose généralement d'un point d'ancrage, d'un harnais, d'un moyen de connexion, par exemple une ligne à absorption d'énergie ou un bloc d'arrêt, et d'une possibilité de sauvetage.

Veiller à ce que les systèmes de protection antichute individuelle soient adaptés aux travaux à réaliser n'est qu'une partie de la solution. Il est également essentiel que le système choisi corresponde aux souhaits de la personne qui va l'utiliser. Si l'utilisateur trouve l'équipement inconfortable et difficile à utiliser, ou s'il estime qu'il constitue une entrave pendant les travaux, il sera tenté de ne pas l'utiliser ou de l'utiliser d'une manière qui compromet son fonctionnement correct.

Troisième idée reçue :



Je ne dois quand même pas inspecter mon équipement à chaque utilisation ?

Des programmes d'inspection et d'entretien stricts pour des systèmes de protection antichute individuelle sont tout aussi importants que le choix du système adéquat. La directive EPI impose des obligations relatives à l'inspection de l'équipement. Cette directive ne fournit aucune information sur les critères pour des produits individuels, mais formule un avis général sur des programmes d'inspection et des informations sur la fréquence, la procédure et la minutie des inspections. Elle définit également quelles informations doivent être consignées. Outre les prescriptions issues de la loi belge sur les conditions de travail, la norme NEN-365:2004 (norme pour les équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur) définit aussi des exigences en matière d'inspection. Des exigences spécifiques en matière d'inspection de produits sont fournies par le fabricant de l'équipement de sécurité et doivent être intégrées dans le programme d'inspection.

Plusieurs raisons pratiques font de l'inspection un élément récurrent de l'utilisation des systèmes de protection antichute individuelle. Les matériaux utilisés pour l'équipement se détériorent au fil du temps, quelles que soient les situations dans lesquelles ils sont utilisés, mais une perte spécifique de résistance est souvent provoquée par abrasion ou des détériorations telles qu'une incision due à des bords tranchants. Chaque EPI qui présente des signes de ce type d'usure doit être déclaré non conforme, tout comme les équipements qui ont été exposés à un choc élevé.

L'équipement doit être contrôlé avant chaque utilisation, de préférence par l'utilisateur en personne. Ce processus ne doit durer que quelques minutes, mais doit toutefois comporter un contrôle visuel des sangles, des câbles et de tout autre élément textile. Le fonctionnement de certaines pièces doit également être contrôlé : points d'ancrage, lignes de vie, boucles sur les harnais et autres appareils qui font partie du système de protection antichute.

Quatrième idée reçue :



Une formation spécifique n'est pas nécessaire

Des chutes mortelles ne sont pas uniquement dues à l'absence d'équipements de protection adéquats. Elles peuvent également découler d'une absence de formation et/ou d'une compréhension insuffisante de l'utilisation pratique de l'équipement et de son importance. Les meilleurs systèmes de protection antichute individuelle du monde ne seront complètement efficaces que si les travailleurs sont véritablement formés à leur utilisation. Tous les employeurs doivent dès lors organiser des programmes de formation adaptés aux tâches spécifiques et à l'environnement dans lequel elles sont effectuées. Ces formations ne peuvent se limiter qu'au système de protection antichute individuelle, mais doivent également aborder :

- ▶ L'identification, l'élimination et la maîtrise du risque de chute éventuel
- ▶ L'inspection régulière, l'utilisation et l'entretien des systèmes de protection antichute individuelle
- ▶ L'application d'un plan de protection antichute
- ▶ Le respect des normes industrielles en vigueur

Conformément au devoir de sollicitude, l'employeur doit prendre des mesures adéquates et fournir des indications raisonnablement nécessaires pour éviter que le travailleur ne subisse un préjudice dans l'exercice de ses activités suite à des accidents professionnels ou des maladies professionnelles. La réglementation n'impose aucune qualification spécifique pour une « personne qualifiée », mais il doit bien entendu s'agir d'une personne capable d'identifier les risques et qualifiée pour prendre des mesures visant à éliminer ces risques. Toute entreprise doit identifier des personnes qualifiées qui surveillent le plan de protection antichute, dispensent des formations en la matière et veillent à ce que tous les travailleurs soient bien préparés avant de commencer le travail.

Les fabricants spécialisés dans les systèmes de protection antichute individuelle tels que 3M peuvent proposer des programmes de formation qui combinent formation classique et volet pratique. La formation classique offre un aperçu complet des exigences définies par la réglementation et permet de prendre conscience de la nécessité d'utiliser les équipements adéquats et l'importance de l'entretien correct. Dans le volet pratique, les travailleurs peuvent apprendre à manipuler les équipements dans un environnement contrôlé.

Dans le meilleur des cas, une chute est un moment très désagréable et, au pire, un accident fatal. Dans de nombreux environnements de travail, le danger est généralement prévisible et clairement identifiable. Il est par conséquent crucial de trouver l'équipement adéquat et d'investir dans la formation pour une utilisation correcte de cet équipement.

Pour en savoir plus :

www.3MSafety.be/protectionantichute

